

# Comité de Direction

## District Meurthe-et-Moselle de Football

Réunion plénière du lundi 19 mai 2025 à 18 h 30 à Villers-Lès-Nancy et en Visioconférence

**Présidence de M. Didier LECOANET**

### Membres présents (en présentiel ou visioconférence)

Mmes FAVRE Brigitte et GERARD Nathalie

MM. ARL Mike, BAZZO Jean-Pierre, BIANCALANI Maurice, DAUPLÉ Jean-Luc, CHAUMONT Cyril, DI BENEDETTO Vito, GIOTTA Tonio, GROSJEAN Frédéric, LANGKUST Olivier, SACCO Filippo, TORNABONI Gérard, VALSAQUE Bernard, VAUTRIN Franck et WAGNER Rémi

### Assistent et ne participent pas au vote

M. MICHEL Bernard (Président commission des arbitres)

M. MOUREAUX Jérémy (CTR)

M. LESAGE Mathieu (directeur)

### Membres et invités excusés

Mmes GOUNOT Laurence et SONTOT Noëlle

MM. CHAIB Malik, et RIBAUT Cédric

MM. KEFF Michel, LEROY Yann et THIRIET Jean-Marie (Présidents d'honneur)

Didier LECOANET, Président, ouvre la séance à 18 h 30 en souhaitant la bienvenue à tous.

### Informations générales du Président

#### Informations générales

- La F.F.F. a engagé une réorientation de ses priorités opérationnelles et les moyens dédiés à la pratique du Beach Soccer vont être revus à compter de la fin de la saison 2024/2025. Il est également acté que la phase finale du national Beach Soccer ne soit pas reconduite l'année prochaine.

### Assemblée Générale du samedi 07 juin 2025

#### **Ordre du jour**

Le comité de direction valide l'ordre du jour comme suit :

09 h 30 - Accueil des participants

10 h 00 - Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

- Allocution du Président
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 04 octobre 2024
- Présentation du statut financier 2025/2026
- Budget prévisionnel 2025/2026
- Locaux
- Modifications réglementaires
- Rectification élection représentants des clubs de district aux AG de la LGEF, de la LFA et de la LGEF
- Récompenses Futsal
- Intervention des personnalités

#### **Budget prévisionnel 2025/2026**

Didier LECOANET présente le budget pour la saison à venir avec d'un côté les charges et de l'autre côté les produits. Les principaux postes de dépenses restent les charges sur salaires ainsi que les frais de déplacements tandis que les recettes proviennent pour une grande partie de subventions et des cotisations des clubs. A noter que ce budget prévisionnel est en augmentation par rapport à la saison précédente (755 000 € contre 720 000 €). Le projet de budget pour la saison 2025/2026 est adopté par l'ensemble du comité de direction.

#### **Statut financier 2025/2026**

Quelques modifications sont apportées au statut financier pour la saison prochaine avec des augmentations (exclusion, cotisation club...) mais également des baisses (amende dirigeant suspendu) ou encore quelques aménagements (partage des amendes du foot animation sur les clubs qui accueillent le plus de plateaux, pour tous les forfaits pour les compétitions plein air : reversement systématique de la moitié de l'amende au club qui subit le forfait). Le comité de direction décide, à l'unanimité, de valider le statut financier de la saison 2025-2026.

## **Locaux**

Il est prévu que Didier LECOANET fasse le point sur l'avancée des démarches lors de l'assemblée générale. Même si une autorisation avait déjà été donnée lors de l'ancienne mandature, il sera à nouveau demandé aux clubs de se prononcer sur la vente des locaux de Villers-Lès-Nancy et sur l'achat d'un nouveau bâtiment.

## **Modifications réglementaires**

Rémi WAGNER, secrétaire général, présente aux membres les différentes modifications réglementaires qui seront soumises au vote des clubs (règlements généraux et championnats). Ces dernières sont adoptées à l'unanimité par le comité de direction.

## **Remise de récompenses**

Des dotations pour les clubs ayant prêté des salles pour le Futsal lors de la saison 2024/2025 seront remises lors de cette assemblée générale.

## **Divers**

Suite à une sollicitation de Jacques NGONDY, il est décidé d'acheter 50 places pour le match en hommage à Landry NGUEMO le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 au stade Marcel Picot afin de soutenir l'association EKO. Un message partira aux clubs afin de leur proposer des places.

Après étude d'un courriel reçu de la part du C.S.P Réhon concernant une demande d'exonération d'amendes, les membres du CD décident de maintenir ces dernières. Des explications seront apportées directement au club par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, Didier LECOANET remercie les membres et lève la séance.

**Didier LECOANET, Président**

**Mathieu LESAGE, secrétaire de séance**